

AT/JA
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION.

///) ECRET - N° 303 /PR-MJL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VOISE :
LE CONTROLEUR FINANCIER

C. MIDAHUEN.

- VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;
VU le décret n°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret n°215/PR du 16 Mai 1966, fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU la loi n°65-5 du 20 Avril 1965, portant statut de la Magistrature Dahoméenne et les textes subséquents ;
VU la loi n°65-3 du 20 Avril 1965, fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
VU la loi n°59-21 du 31 Août 1959, portant statut général de la Fonction Publique ;
VU le décret n°226/PC-MJL du 1er Juillet 1965, portant classement indiciaire des Magistrats ;
VU le décret n°59-222 du 15 Décembre 1959, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les textes qui l'ont modifié ;
VU la décision n° 75 /MJL-231 du 11 JUIN 1966 accordant un congé administratif de deux mois à M. HUNGBEDJI Ephrem, Magistrat, Procureur de la République par intérim près le Tribunal de 1ère Instance de OUIDAH ;

△) E C R E T E :

ARTICLE 1er. - M. GODONOU DOSSOU Salomon, Substitut p.i. du Procureur de la République près le Tribunal de 1ère Instance de COTONOU, assurera cumulativement avec ses fonctions, l'intérim du Procureur de la République de OUIDAH pendant le congé administratif de M. HUNGBEDJI Ephrem, Magistrat.

ARTICLE 2. - Le Présent décret aura effet pour compter du 1er Août 1966.

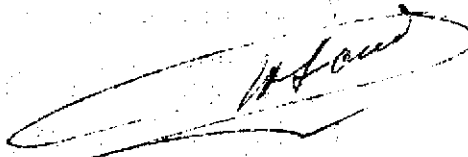
...//...

ARTICLE 2. - Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

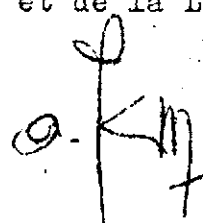
COTONOU, le 2 AOUT 1966

AMPLIATIONS :

MJL	6
MFAE	1
DGF	4
CF	1
PCA	1
PG	1
PR COTONOU	1
PT OUIDAH	1
PR OUIDAH	1
JORD	1
INTERESSES	2

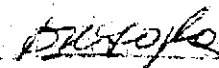

Général Christophe SOGLO.

Par Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,



A. KINDE.

VU :
Le Ministre des Finances
et des Affaires Economiques,


Nicéphore SOGLO.